



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 24 octobre 2012
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

4.16

6^{ème} MODIFICATION DU POS DE MONTGISCARD

L'an deux mille douze, le vingt-quatre octobre à neuf heures, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, premier Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du dix octobre deux mille douze.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BELAUBRE Elisabeth	MORIN Etienne
CASSIGNOL Jean-Louis	THIBAUT Guy
SICOVAL	
REME Jean-Michel	VALETTE François-Régis
MURETAIN	
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
COTEAUX BELLEVUE	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

CARASSOU Stéphane, représenté par M. THIBAUT
COHEN Pierre, représenté par M. MORIN
SAVIGNY Thierry, représenté par M. ALEGRE
SUSIGAN Alain, représenté par M.CASSIGNOL
VALADIER Jean-Charles, représenté par Mme BELAUBRE

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
AUBERT Alain
BENYAHIA Daniel
BEYNEY Georges
BOUDOU Dany
BRIANCON François
BRISSONNET Jean-Louis
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CARREIRAS Joël
COLL Jean-Louis
COMMENGE Jean-Claude
COQUART Dominique
COTELLE Thierry
CROQUETTE Martine
De FALETANS Gilles
DESCLAUX Edmond
DUCERT Claude
DUHAMEL Thierry

ESCOULA Louis
FABRE Jean-Michel
FAIVRE Claudia
FEDOU Maxime
FOURNIER Denis
FRANCHINI Paul
GARRIC Amapola
GERMAIN Louis
GODEC Régis
GOIRAND Philippe
GRIMAUD Robert
GRIMBERT Georges
GUILLOT René
HARDY Isabelle
LANGÉ Régine
LOZANO Guy
MANDEMENT André
MARQUIE Bernard
MATEOS Henri

MAURICE Antoine
MERONO Claude
MIGUEL Henri
MIRC Stéphane
MONTAGNER Guy
MOYET Jean-Louis
ORTEGA Catherine
PARDILLOS José
PY Dominique
RAYNAL Claude
ROUQUET Jacques
RUIZ Sonia
SANCHEZ Francis
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
SUTRA Jean-François
SYLVESTRE Arlette

Délégués suppléants excusés

ASSEMAT Jean-Jacques
BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASSETA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre
DAUVEL Philippe

DUFOUR Claude
ESPIC Xavier
FERRE Christian
GALINIER Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
GIL Daniëlle
LAVIGNE Christian
LOIDI Robert

MARTINI Michèle
MOGICATO Bruno
MOIREZ-CHARRON Alain
MORINEAU Christine
RIEUNAU GUY
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 68	Présents : 8	Votants : 13
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 13

Par courrier reçu le 10 mai 2012, la commune de Montgiscard a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) avant ouverture de l'enquête publique.

Le projet de modification du POS a pour objet l'ouverture à l'urbanisation du secteur de « l'enclos » (zone IINA au POS). Au regard du SCoT ce secteur, inclus dans le périmètre de la ville intense, est couvert par un pixel et concerné par le territoire de contrat d'axe n°11.

Les contrats d'axe constituent un dispositif spécifique du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Grande agglomération toulousaine qui vise à mettre en œuvre la cohérence entre l'urbanisation et la desserte en transport collectif dans les territoires de la ville intense destinés à accueillir un projet de Transport collectif en site propre (TCSP).

En l'attente de formalisation d'un contrat d'axe, jusqu'à 20% des territoires d'urbanisation future concernés d'une commune peuvent être ouverts sous les conditions suivantes :

- existence d'une étude sommaire, portant sur l'ensemble du territoire accueillant le projet de TCSP lié au contrat d'axe, menée afin de définir les secteurs prioritaires à l'urbanisation ;
- urbanisation effectuée à proximité des équipements et services, ou dans une zone desservie par un transport en commun existant.

Le SMEAT constate qu'en l'état, l'ouverture de ce secteur dans le cadre de la modification du POS conduirait la commune à mobiliser plus de 20% des secteurs d'urbanisation future au sein du territoire de contrat d'axe.

Toutefois, la commune de Montgiscard a notifié, par courrier en date du 23 mai 2012 le projet de révision du PLU pour avis ainsi qu'un document « études sommaires préalables aux contrats d'axe n°11 et 25 » (courrier du 12 juin 2012) ci-joint.

Ce document précise que certaines zones du futur PLU concernées par des pixels seront refermées à l'urbanisation, ce qui conduira la commune à mobiliser 15% des territoires d'urbanisation future sur la commune de Montgiscard et, 14 % à l'échelle du contrat d'axe.

Compte tenu de ces engagements, et en rappelant que le SMEAT sera vigilant au respect des règles de phasage, le projet de 6^{ème} modification de POS de Montgiscard n'appelle pas d'observation au regard du SCoT approuvé.

**Le Comité Syndical,
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide**

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de 6^{ème} modification du POS de Montgiscard.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Madame le Maire de Montgiscard et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 30 octobre 2012

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN